



CLASSIFICATION – LES CARACTÈRES



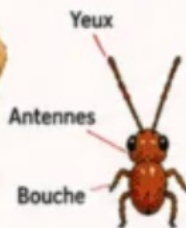
1. LA TÊTE ET LE SQUELETTE

TÊTE

L'animal possède une tête, à l'avant du corps.

Elle regroupe :

- les organes des sens : yeux, antennes, oreilles...
- la bouche.



SQUELETTE ARTICULÉ EXTÉRIEUR

L'animal est recouvert d'une matière dure qui soutient son corps.

Pour qu'il puisse bouger, ce squelette extérieur est articulé entre les pièces du corps, sur les pattes...



OU

SQUELETTE INTÉRIEUR

L'animal possède un squelette à l'intérieur de son corps, fait d'os ou de cartilage.

Il possède des vertèbres.



2. LES « PATTES »

NAGEOIRES

L'animal possède des nageoires qui lui permettent de nager.

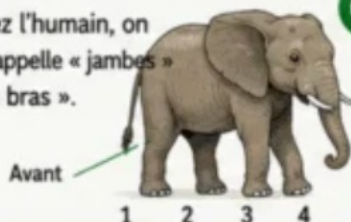


OU

4 PATTES (2 PAIRES)

L'animal possède 4 pattes.

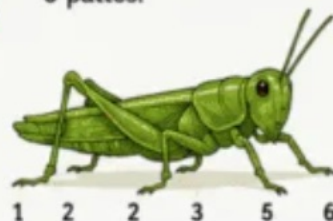
Chez l'humain, on les appelle « jambes » et « bras ».



OU

6 PATTES (3 PAIRES)

L'animal possède 6 pattes.



OU

8 PATTES (4 PAIRES)

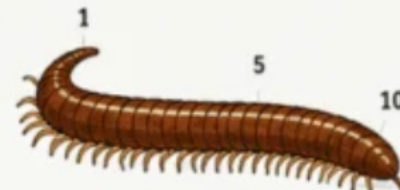
L'animal possède 8 pattes.



OU

10 PATTES ET PLUS

L'animal possède 10 pattes ou plus.



3. CE QUI RECOUVRE LE CORPS

– Attention, cela ne concerne pas les animaux qui ont un squelette extérieur !

PEAU NUE

L'animal a une peau sans protection.



OU

ÉCAILLES

L'animal est recouvert d'écailles.



OU

PLUMES

L'animal a des plumes.



OU

POILS

L'animal a une peau recouverte de poils.

